



Procès-Verbal de la réunion du

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 19 janvier 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Julien GIRARDCLOS

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : rapports annuels d'activité 2024 (Eau Assainissement Ordures Ménagères)
Délibération n° 01/2026 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur le Maire fait lecture des quatre rapports d'activité 2024 des services de la CCST et fait une synthèse sur le rapport de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif et le service des ordures ménagères.

Ces rapports sont consultables sur le site internet de la CCST, en mairie si nécessaire.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité.

2. CDG 90 : service d'archives itinérant récolement 2026

Délibération n° 02/2026 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du service d'archives itinérant avec le Centre de Gestion 90, afin de procéder à la mission de récolement 2026, procédure réglementaire et obligatoire qui équivaut à un transfert de responsabilités en cas de pertes éventuelles de documents ou tout autre dégradation. A chaque élection du Maire, doit être dressé un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune signé du maire entrant et du maire sortant.

Adopté à l'unanimité.

3. Renouvellement contrat groupe « Assurances Collectives 2026-2029 » :

Délibération n° 03/2026 : rapporteur Gilles PERRIN

Le renouvellement du contrat groupe « assurances collectives 2026-2029 » doit être signé de nouveau pour trois ans, destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux.

Adopté à l'unanimité.

4. ONF : programme de travaux 2026

Délibération n° 4/2026 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le programme de travaux 2026 est voté à l'unanimité pour un montant de :

- Investissement : 659,58€ HT en parcelles 1r
- Fonctionnement : 1 760 € HT en parcelles 8 à 12 et entretien du réseau de desserte

Ces montants seront imputés au budget 2026.

Adopté à l'unanimité.

5. CCST : modification de l'adresse du siège

Délibération n°05/2026 : rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Changement d'adresse du siège de la CCST qui passe du 8 place Raymond Forni au 28 faubourg de Belfort à Delle.

Adopté à l'unanimité.

6. Révision des loyers des logements communaux

Délibération n° 6/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande de renouveler l'exonération de la révision annuelle du loyer de l'appartement n°1.

Adopté à l'unanimité.

7. Révision des tarifs communaux :

Délibération n° 7/2026 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Tarifs de la salle : pas d'augmentation. Un chèque de réservation sera désormais exigé en sus du chèque de caution.

Tarifs 2026	Montboutonnais	Extérieurs
Location petite salle un jour (en semaine)	70 €	X
Location petite salle weekend	110 €	X
Location grande salle un jour (en semaine)	175 €	350 €
Location grande salle weekend	275 €	650 €
Nettoyage petite salle	30 €	
Nettoyage grande salle	60 €	
Caution salle	1 000 €	

Tarifs accueil périscolaire : pas d'augmentation

TARIFS Accueil Périscolaire MONTBOUTON MATIN - SOIR

		QF < 800	800 < QF < 1400	1400 < QF < 2000	QF > 2000
MATIN	Forfait trimestriel	105 €	116 €	133 €	166 €
	SEANCE UNIQUE	2.4€	2.6€	3€	3.8€
APRES-MIDI	Forfait trimestriel	140 €	154 €	177 €	221 €
	Forfait Demi-tarif 17h30	70 €	77 €	89 €	111 €
	SEANCE UNIQUE	3,2 €	3.5 €	4,1 €	5,1 €

Tarifs cimetière : pas d'augmentation

Case dans le columbarium 1514 €.

Cavurne : 1 000€

Les tarifs des concessions :

- 30€ pour 15 ans
- 60€ pour 30 ans
- 100 € pour 50 ans

Adopté à l'unanimité.

8. Demandes de subventions diverses :

Délibération n° 8/2026 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture de deux demandes de subventions :

- Association de la prévention routière : non accordée
- SCOUTS de France : 100€ (6 POUR et 2 ABSTENTIONS), cette somme sera imputée au budget 2026.

9. Remplacement de deux poteaux incendie :

Délibération n° 9/2026 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Une subvention de 2000 € a été accordée par la DETR (Préfecture) pour le remplacement des deux poteaux désuets situés 43 grande rue et 7 rue du Val. Les travaux étant réalisés avant le vote du budget, Monsieur le Maire demande l'accord pour payer par anticipation. Le reste à charge pour la commune est de 5 300€ HT.

10. Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire informe les élus de l'enveloppe allouée par la CCST (fonds de concours) concernant les travaux d'aménagement de la cour de l'école, soit un montant de 7 810€. Cette troisième subvention permettra de financer ce projet à hauteur de 80%.

Rappels :

- Nettoyage du village : samedi 7 mars 2026 à 9h30
- Loto Sports et Loisirs : samedi 14 mars 2026
- Elections municipales : dimanche 15 et 22 mars 2026

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN